PROTECTION SOCIALE EN EUROPE



DÉTACHÉS, EXPATRIÉS, IMPATRIÉS, CONTRATS LOCAUX: APPLICATION DES RÈGLEMENTS COMMUNAUTAIRES 883/2004 ET 987/2009

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés.

RÈGLEMENTS COMMUNAUTAIRES 883/2004 ET 987/2009 APPLICABLES AUX **RESSORTISSANTS DES PAYS-TIERS**

- Définir le périmètre de l'espace communautaire

 - Espace Union Européenne (UE)– Espace Économique Européen (EEE)
- › Analyse des règlements communautaires
 - découpage, champ d'application personnel, matériel et géographique
 - position de la Suisse et des pays de l'EEE
 - définitions des principaux termes

Exemples d'application et tableaux synthèses

- Cadre juridique du détachement
 - principe du détachement : la dérogation à la règle
 - choix de la caisse d'affiliation et incidence sur le taux de remboursement des soins : accès aux soins de santé et prestations en espèces
 - formulaires (A1, S1, S2...) et état d'avancement de la dématérialisation des formulaires
 - accès aux prestations familiales
- Cadre de l'impatriation et de l'expatriation : impacts de la réforme de l'assurance maladie
 - principe d'ouverture des droits issu des règlements communautaires
 - principe de totalisation/coordination issu des règlements communautaires
 - accès aux soins et aux indemnités en cas de maladie ou de maternité
 - les grandes principes du mécanismes des retraites communautaires
 - coordination en cas de licenciement ; les droits auxquels le salarié peut prétendre
- › Affiliation à la Caisse des Français de l'Étranger (CFE) : conditions d'adhésion et règles applicables à l'assurance vieillesse volontaire

Etudes de cas sur les règlements communautaires

› Situation de télétravail : nouvel accord cadre en vigueur au 1er juillet 2023 - Le point sur la situation

LES ÉVOLUTIONS EN MATIÈRE DE PROTECTION SOCIALE À L'INTÉRIEUR DE L'UNION EUROPÉENNE

Le point sur la jurisprudence en Europe sur les A1

OBJECTIFS

- Anticiper le choix du statut au regard du droit de la sécurité sociale et réussir le montage du dossier.
- Appliquer les règles issus des règlements communautaires de coordination des régimes de sécurité sociale.
- Employer les instruments de coordination et de liquidation des droits en matière de retraite et de
- Identifier les obligations de l'employeur et du travailleur migrant.

- Une immersion totale dans les règlements communautaires 883/2004 et 987/2009 pour comprendre toutes les subtilités de la mobilité des travailleurs salariés et de leur famille
- Une cartographie détaillée des règlements communautaires et une grille de lecture des différents mécanismes
- Une formation illustrée de nombreux exemples d'application et de tableaux synthèses

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs mobilité internationale, responsables des services RH/paie, collaborateurs des services protection sociale

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, **ENCADREMENT**

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application) Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation

Évaluation à chaud et à froid

1 100 € HT - Réf : EXP-EUPS

1 308 € HT avec accès e-ressources pendant un an à La mobilité internationale

(remise de 42 %, soit 208.22 € HT au lieu de 359 € HT)

Validité: 30 juin 2024

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :

le 11 juin 2024 le 12 décembre 2024

Paris Montparnasse:

le 10 avril 2024

le 18 septembre 2024



BULLETIN D'INSCRIPTION

GERESO SAS - 38 rue de la Teillaie CS 81826 - 72018 LE MANS Cedex 2 Tél. 02 43 23 09 09 - Fax 02 43 23 77 07 formation@gereso.fr - www.gereso.com

Participant(e)	Formation choisie
☐ Mme ☐ M. Nom	Titre
Prénom	Référence
Fonction	Dates
E-mail	Lieu
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)	Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an,
Tél. (ligne directe)	à un tarif très avantageux (remise de 50% sur le prix public). Merci de préciser votre choix :
Tél. mobile (pour infos de dernière minute)	☐ Formation + Accès e-ressources pendant un an * ☐ Formation seule
Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre	_Tarif
pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :	Indiquez le tarif HT selon l'option choisie
,	
•	
	N. P.
	Ville
·	Fax
Code APE / NAF	
Responsable de l'inscription	
□ Mme □ M. Nom	Prénom
Service/Fonction	
Tél. (ligne directe)	E-mail
Facturation/Règlement	
□ FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :	□ FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :
	Nom de l'OPCO
À l'attention de	
Nom	Numéro de prise en charge
Prénom	Adresse de votre OPCO
Service/Fonction	
E-mail	Code postal L L L L L
Libellé de la facture	Ville
	Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de
Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre	la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.
service, merci de préciser	Fait à : Le :
	Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :
Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?	
OUI NON	
Si OUI, numéro :	
GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation	
Price an charge (si parcoure codificant)	La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente
Prise en charge (si parcours certifiant) :	précisées sur www.gereso.com/cgv/